



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil

### Municipal

Séance du 18 septembre 2023 à 19 h 00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	27

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, FANTAUZZO Marie-France, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, LAFOND Emilie, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : MICHELOTTI Marie-Line donne pouvoir à RICARD Isabelle, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à GROSSO Aurélie, BOURGUE Michèle donne pouvoir à AYME Michel, BREBION Pascal donne pouvoir à JEAN Didier, MANDINE David donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, SERAFINI Audrey donne pouvoir à POSTIAUX Régis

**Conseillers Municipaux absents** : MILAD Lydie, ARIDJ Nadjim

### Délibération N° 2023/096-

**OBJET : Modification de la délibération N° 89/22 du 19 Mai 2022 - désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration du CCAS - remplacement de Monsieur Paul GAILLARD**

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Rappelle à l'assemblée que par délibération N° 38/20 du 18 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé à 16 le nombre de membres siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON, savoir 8 représentants de la commune et 8 administrateurs désignés par arrêté du Maire.

Consécutivement à la démission de Monsieur Paul GAILLARD en date du 4 Juillet 2023, il convient d'élire un nouveau représentant de la commune.

Du fait qu'aucune des listes existantes ne dispose de noms pour remplacer Monsieur GAILLARD, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres du CCAS.

Le Maire précise que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux, peut présenter une liste de candidats, même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture  
le 28/09/23 et de la publication  
ou notification le 28/09/23

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Enfin, il est rappelé que l'autre moitié des administrateurs a été désignée par arrêté du Maire.

Vu la démission de Monsieur Paul GAILLARD,

Vu la délibération N° 89/22 du 19 Mai 2022,

PROCEDE AU VOTE à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et à bulletins secrets.

DESIGNE en qualité de représentants de la commune pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON :

- Nombre de votants : 27
  - Nombre de blanc ou nul : 0
  - Nombre de suffrages exprimés : 27
  - Sièges à pourvoir : 1
  - Quotient électoral : 27
- Suffrages exprimés/sièges à pourvoir)

Nombre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués	Restes	2 <sup>ème</sup> répartition des sièges	TOTAL des sièges attribués
Liste 1 :	27	1	0	0	1

- Jean-Marie LEBRE
- Danielle CARELLO
- Nathalie JEAN
- Astrid ROBERT
- Emilie LAFOND
- Fanny VAILLAT
- Michèle BOURGUE
- Alix DIOP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO